ART. 2 N° 4365

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 4365

présenté par

M. Raux, Mme Pochon, Mme Arrighi, Mme Belluco, Mme Batho, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoes, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

«, en développant leurs compétences en matière d'agriculture biologique et de transitions agroécologique, climatique, économique et numérique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste – NUPES vise à réintroduire les visées de l'accroissement de la formation continue des actifs et actives des secteurs agricoles.

Par un amendement complétant l'objectif d'augmentation du niveau de diplôme moyen des nouveaux actifs et nouvelles actives des secteurs de l'agriculture, le développement des compétences tout au long de la vie en matière de transition agroécologique, climatique, économique et numérique ont été supprimés. Il nous paraît cependant primordial de renforcer la formation continue dans ces domaines.